



## Les zones d'ombre du phénomène de la définition et l'acte de définir : Le cas de la langue Amazighe (Kabyle)

### The gray areas of the phenomenon of definition and the act of defining: The case of the Amazigh (Kabyle) language

ADJAOUT Rachid \*

Université A. Mira de Bejaia- Algérie rachid.adjaout@univ-bejaia.dz

Reçu le :  
20-04-2023

Accepté le :  
06-01-2024

Publié online le :  
26-01-2024

**Abstract:** : The idea of the definition of words and/or things has sown through its evolution a certain doubt in the eyes of many specialists, whether in philosophy or in the sciences of language. However, many writings have tried to situate this problem despite the difference in schools to which they relate. Thus, this work will be devoted to the study of the elements that contribute to the construction of the definition resulting from natural languages. The anchoring of the definition and its structure leads us to question the nature of the status of the elements that compose it, in this case: the defined and the defining statement.

The instruments allowing the definition to take root in the discourse of the users or the lexicographer follow a rather singular process in the birth of a defining statement. This nascent definitional discourse is subordinated to the language capital of each other, but in both cases are necessarily subjective.

**Keywords:** Natural language; instruments; definition; defining statement; acts of defining.

**Résumé:** L'idée de la définition des mots et/ou des choses a semé à travers son évolution un certain doute aux yeux de beaucoup de spécialistes que ce soit en philosophie ou en sciences du langage. Cependant, moulte écrits ont tenté de situer cette problématique et ce malgré la différence d'écoles auxquelles elles se rattachent. Ainsi, ce travail sera consacré à l'étude des éléments qui participent à l'édification de la définition issue des langues naturelles. L'ancrage de la définition et de sa structure nous amené à nous interroger sur la nature du statut des éléments qui la composent, en l'occurrence : le défini et l'énoncé définitoire.

Les instruments permettant à la définition de prendre son ancrage dans le discours des usagers ou du lexicographe suit un processus assez singulier dans la naissance d'un énoncé définitoire. Ce discours définitionnel naissant est subordonné au capital

---

\* Auteur correspondant

langagier des uns et des autres, mais dans les deux cas de figures sont forcément subjectifs.

**Mots clés** Langues naturelles, instruments, définition, énoncé définitoire, actes de définir.

**1. Introduction:** L'objectif de cet article est de tenter d'appréhender le cadre dans lequel le phénomène de la définition prend réellement son ancrage. Il sera consacré à l'exposition d'un ensemble d'éléments qui prennent nécessairement place au sein du processus lui-même et par ricochet du phénomène de la définition afin de déterminer sa structure. C'est essentiellement sur la base d'une description assez détaillée des différents aspects qui constituent la nomenclature de celle-ci que nous pourrions appréhender le phénomène en soi. Nous nous interrogeons dans ce papier sur la nature du statut des uns et des autres afin de cerner les contours de la définition. Et parmi les éléments moteurs qui actionnent ce phénomène, nous évoquerons les concepts suivants : Le défini et l'énoncé définitoire.

**2. Les instruments de la définition:** Généralement, l'acte de définir est souvent supposé être extrait du discours d'une façon arbitraire et pourrait être considéré comme une variable inconnue ou peu connue. Dans cette optique, le mot sujet à définition serait interprété par le locuteur auditeur de la langue selon son potentiel linguistique, culturel, et social. Ainsi, ce dernier tentera de trouver les mécanismes adéquats à même de simplifier l'énoncé en fonction des moyens dont il dispose habituellement et, si une difficulté se présente sur l'un des vocables, l'une des solutions les plus plausibles est le recours à un dictionnaire de langue (monolingue ou bilingue) sans négliger d'autres sources capables de l'informer et de l'éclairer. À ce moment-là, sa tâche serait plus ou moins délicate selon la nature du cas qui se présente à lui.

Cependant, parfois des difficultés surgissent quant à la circonscription de la définition du mot en question (le cas d'un mot rebelle), notamment dans les langues à traditions orales dues à l'appauvrissement et parfois à l'inexistence d'outils lexicographiques



de référence. Contrairement, les langues dites savantes, en raison de leur fixation (les langues disposant d'une tradition écrite par conséquent l'abondance d'outils lexicographiques), offrent de manière générale un état plus ou moins stable aux mots.

Chaque énoncé définitoire est généré plus ou moins par un *définisseur* aux contours flous, il peut s'agir d'un concepteur de dictionnaire ou d'un simple usager de la langue. Signifié est un acte qui s'opère d'un point de vue linguistique ou métalinguistique ; à ce propos les deux exemples suivants sont édifiants : « Le *chat* pourchasse le *souris* » le mot en italique renvoie à un signifié extérieur (un animal), mais dans l'exemple ci-après : « *Chat* rime avec *rat* » le signifiant et le signifié se confondent puisqu'il est question de rhétorique. Est-il important de rappeler que la définition d'un vocable suppose une source émettrice et une source réceptrice et il n'est pas toujours évident qu'on attribue le même sens à l'encodage qu'au décodage. Ainsi, le défini peut recevoir un éventail d'interprétation de la part des interlocuteurs.

La réalité d'un énoncé définitoire ne dénote pas toujours un définisseur identifiable vu la présence plus ou moins virtuelle de ce dernier. Ainsi, l'énoncé entretient une relation d'indépendance quasi totale vis-à-vis de son auteur. D'un point de vue saussurien cela peut s'expliquer par le principe de l'immanence constituant l'un des enseignements fondamentaux de la linguistique structurale qui considère la langue comme étant un système fonctionnant par elle-même et pour elle-même. S'en tenir uniquement à la tradition saussurienne reviendrait à exclure le définisseur du processus de la définition. Cela poserait un problème d'ordre épistémologique quant à l'inclusion et/ou à l'exclusion du définisseur.

Cependant, le définisseur lexicographe, disposant de moyens scientifiques, dont le métier est la confection des dictionnaires, n'est pas à l'abri d'une subjectivité au même titre qu'un quelconque usager de la langue. L'auteur d'une définition tente de clarifier un vocable

ambigu, ou de rendre plus claires les choses intelligibles par le truchement de divers paramètres que renferme généralement la tradition langagière de tous les jours, appelés le fond commun.

En somme, l'énoncé définitoire d'un vocable se trouve, en réalité, souvent pris dans un faisceau d'interprétations rendant difficile son appréhension. Cette interprétation s'opère respectivement de deux manières : la première est relative au type de dictionnaires bilingues auxquels on attribue des équivalences d'une langue à une autre, tâche qui n'est guère facile en raison des problèmes liés à la traduction. A ce titre nous prenons comme exemples deux vocables, l'un du berbère (kabyle) et l'autre du français. Ainsi, le verbe *acheté* en français implique l'obtention d'un bien ou d'un service en contrepartie d'argent. En berbère par contre, au-delà de ce premier sens purement mercantile le verbe (*ax*), acheter en français, a une expansion sémantique comme nous pouvons le vérifier à travers ces deux exemples : « *uxax axxam* » (j'ai acheté une maison), « *uxax tameɛttut* » (j'ai épousé une femme). La seconde, est relative aux dictionnaires monolingues, dont les définis et les énoncés définitoires appartiennent à une même langue. Exemple de dictionnaires du Français / Français.

**3. Le défini :** *Le défini, en théorie, est une unité lexicale à partir de laquelle le locuteur amorce son énoncé définitoire. Le but est de donner au mot qui paraît difficile, voire obscure une explication à même de permettre aux allocutaires d'y voir plus clair. Opération consistant à leur proposer une signification moins complexe d'une réalité plus complexe. Le définisseur est considéré comme un locuteur leader en ce sens qu'il impose une signification qui obéit à sa propre vision du monde, voire une sorte d'idéologie. La tâche devient d'autant plus*



*difficile à l'usager passif étant donné que la réalité à laquelle il est confronté semblerait dépourvue d'une organisation logique.*

La définition est l'apanage de procédés divers dont les plus utilisés : la synonymie, la paraphrase ou la périphrase, etc. Naturellement, en se référant à l'apprentissage linguistique (acquis à travers les échanges quotidiens), aux dictionnaires, aux encyclopédies ancrés dans un fond culturel commun.

Néanmoins, cette manière de procéder est-elle la plus appropriée à répondre à la question *qu'est-ce qu'un défini* ? Quand bien même ce dernier serait l'axe moteur par lequel se génère la définition, nous devons comprendre qu'il est inséparable de son énoncé définitoire à l'instar du signe linguistique dont les deux faces (signifiant et signifié) s'impliquent mutuellement. En d'autres termes, le fait de parler du défini ne sous-entend-t-il pas les autres parties : à la fois l'énoncé définitoire et tous autres phénomènes discursifs qui participent dans le procédé de la définition ?

Pour pouvoir cerner le défini, l'un des éléments clés qui constituent la nomenclature de la définition, il semble qu'il est utile de déterminer les contours du vocable à définir. En effet, le vocable en question est très problématique, du fait que l'univers du lexique est très complexe. A vrai dire, le défini se présente pour le locuteur auditeur de la langue, tantôt comme énigmatique dans le cas où le terme est méconnu, tantôt comme un genre de situation d'ambiguïté lorsqu'il est insuffisamment connu. Dans les deux cas de figure, le défini reste toujours cet objet nécessitant des explications ou des clarifications.

Pour remédier à ce genre de situations confuses, voire énigmatiques, les lexicographes suggèrent de multiples options parmi lesquelles les deux suivantes : D'abord, l'approche des traits distinctifs qui consistent à donner les caractéristiques susceptibles de situer le vocable en question dans le discours. À ce titre, le corbeau par exemple, peut-être décrit d'après quelques traits extérieurs : animal de couleur

noire, au bec jaune et de son régime alimentaire : charognard, etc. En second lieu, la lexicographie propose une deuxième approche dont le dessein est de classer la nature du défini dans la catégorie du genre prochain, mais en s'appuyant au préalable sur ses caractéristiques physiques connue par l'ensemble des usagers d'une langue (savoir populaire) ou par d'autres considérations<sup>1</sup> telles que le recommande la première approche. Enfin, il sera question de son classement dans la famille à laquelle il pourrait appartenir. Pour illustrer cela prenons l'exemple du vocable *chat* qui est un animal domestique de couleur généralement noire ou grise, avec une moustache et une queue plus ou moins longue, carnivore et plus restrictivement faisant partie de la famille des félins (tigres, lions etc.).

En somme, définir un mot peut tenir du savoir populaire partagé par les spécialistes et non-spécialistes ou d'un savoir purement lexicographique (Dictionnaires). Selon Rey « *la définition langagière est toujours une définition de mots : soit d'un signe par d'autres signes (équation sémantique) ; soit d'un concept, représenté par un signe, par d'autres signes représentant des concepts contenus dans le premier (éléments de sens, sèmes.)* » (Rey A. et Al. 1965 : 69). Ce qui signifie que nous avons deux possibilités de réaliser le sens d'un mot. La première s'établit au niveau synonymique comme l'illustre cet exemple de langue kabyle : *anyir* est synonyme de *tawenza* (front), la seconde au niveau paraphrastique comme dans l'exemple qui suit : *tagerfa : d agiṭ abeeli, ini-s d aberkan s uqamum awray, učči-s d umurḍusen* (Le corbeau est un oiseau généralement de couleur noir au bec jaune, réputé être charognard). Ainsi, le défini est décrit par la portée de ses caractéristiques physiques dans le cas où celui-ci renvoie à une réalité d'ordre descriptive.

Puis, l'auteur ajoute plus loin que « *la définition de chose serait en fait une praxis : se servir de la chose, c'est-à-dire de la distinguer*



*des autres choses, en agissant par elle et sur elle* » (Idem, p. 69). Pour lui, cette définition vise à inventer des changements qui doivent être significatifs pour proposer des éléments de réponse à la question : *qu'est-ce que le défini ?* Cela peut offrir plusieurs possibilités pour le locuteur auditeur. Parmi ces possibilités : les expansions, les extensions et/ou les glissements de sens que peut avoir le vocable, ces phénomènes touchent les cas de polysémie.

Cependant, ce qui nous intéresse principalement dans cette article, c'est d'essayer de délimiter les différentes acceptions qu'on peut attribuer au concept défini, c'est-à-dire les différents sens qui peuvent se greffer au mot tel qu'il est utilisé dans les échanges quotidiens des usagers en l'occurrence le discours de tous les jours. *A contrario*, D. Kayser rejette les conceptions classiques du sens d'un mot, parce que, selon lui, ces conceptions ne permettent pas une analyse objective des mots, du moins les plus courants du langage. Pour (Kayser D. 1989b : 88, 89) cela « *renverrait à une multiplicité de types de référents possibles, dont on peut rendre compte en se passant de la notion de sens* ». Son argumentation s'appuie sur l'idée que tel mot désigne un certain type d'objets physiques. A ce moment nous nous trouverons confrontés à une situation qui nous impose différentes catégories référentielles pour les divers emplois d'un même mot. Donc, le vocable objet de la définition renverrait sans aucun doute à une classe et/ou à des classes de mots dont le sens n'est pas déterminé. Autrement dit, il dénie à la polysémie la capacité de fournir des explications assez suffisantes sur la nature des relations que peut entretenir le mot en question avec les autres mots de la même famille.

Pour pouvoir préciser la place du concept du défini dans le discours, il suffit de situer le rôle du locuteur auditeur dans celui-ci, vu que lui-même peut être pris dans un contexte de lexicographe. Le rôle qui lui est affecté peut-être appréhender en mettant d'abord l'accent sur les adjuvants contextuels dans la mesure où ces derniers sont ancrés

dans la langue de tous les jours et commandés par l'usage (habituels, répétitifs, spontanés, etc.).

L'adjuvant<sup>2</sup> joue le rôle de différenciateur. Ce concept est introduit en sciences du langage par l'école distributionnaliste. Pris comme un outil de l'analyse distributionnelle, cette notion est de nature catégorielle. Autrement dit, un même mot est susceptible de divers emplois ce qui implique dans le discours des changements de catégorie grammaticale en fonction de son utilisation (nom, adverbe, verbe, etc.), à titre illustratif nous prenons le mot ferme dont la fonction varie selon le contexte de son emploi :

*Baba-s iyil yusa-d* (son père a cru qu'il est arrivé (adverbe) ;

*Nniy-as awi-yi-d iyil n lebsel* (Je lui ai dit de me ramener une gousse d'oignon (verbe) ;

*Yekkat uneznaz yef yiyil* (la pluie tombe sur la crête) (Nom).

Certes, cette variation dans le changement de catégorie crée un ensemble d'ambiguïtés pour l'allocutaire, mais les caractéristiques que véhicule l'adjuvant permettent dans une certaine mesure d'éviter les confusions dans le discours. En fin de compte, la démarche de l'analyse distributionnelle n'est pas toujours porteuse de solutions pour les cas d'ambiguïté. C'est alors que l'analyse componentielle arrive à point nommée. Cette démarche consiste à dresser l'inventaire des unités (des définis) dont le sens est, polysémique pour les comparer entre elles. Si l'ensemble des sens attribués à une unité dite polysémique coïncide avec l'unité du champ de signification globale, cela peut garantir la permanence du sens à travers les diverses acceptions du mot. Et s'il y a rupture de cette permanence dans le sens, donc il s'agit d'un genre d'éclatement subi par le défini et que nous aurons tendance à parler de changement de sens de celui-ci. Ce qui fait que cela peut arriver suite





aux glissements et aux expansions de sens provoqués par le producteur d'un énoncé.

Il est évident, dès que nous parlons de glissement ou d'expansion, il devrait s'agir naturellement d'addition ou de soustraction d'unités supposées être équivalentes. Et par conséquent cette unité aura un contenu sémantique concret ceci d'une part ; la soustraction d'une unité devrait nous donner un contenu abstrait, d'autre part. Selon le Trésor de la Langue Française « *un sens plus abstrait est en principe classificateur par rapport à un sens plus concret ; on dit qu'il est générique par rapport à celui-ci, tout en conservant un certain nombre de ses sèmes.* » (Imbs P. et Al., 1971 : 47). D'après le TLF (Trésor de la Langue Française), cela correspond à la théorie du genre prochain qui classe les espèces selon la différence spécifique. Ce qui signifie que le principe retenu est celui de la théorie aristotélicienne.

**4. L'énoncé définitoire:** *Afin de pouvoir rendre compte de ce concept, clé de la notion de définition, il nous semble nécessaire d'abord d'explorer l'ensemble des interprétations que l'on donne généralement au mot « énoncé ». Dans le dictionnaire de la linguistique, on s'accorde à le définir comme étant « toute suite finie de mots d'une langue émise par un ou plusieurs locuteurs ». (Dubois J., 2002 : 180). Cette définition a une portée très générale, c'est-à-dire qu'il s'agit de mots supposés être utilisés dans le discours afin d'établir une communication entre individus d'une même communauté linguistique.*

Cependant, la même source donne une deuxième définition qui présente la notion « *énoncé définitoire* » comme un concept terminologique employé dans le jargon de la linguistique d'aujourd'hui, en affirmant que celui-ci est « *un énoncé extrait d'un document (par opposition à la définition d'un dictionnaire) tel qu'il présente un nombre satisfaisant de traits du terme à définir* » (Idem, p. 180). Nous

remarquons que la deuxième définition du dit dictionnaire est plus démarcatif par rapport à la précédente. Autrement dit, la deuxième définition est à caractère terminologique et elle spécifie la fonction et le rôle qu'elle doit remplir par opposition à la définition émise dans les productions lexicographiques qu'il est plausible de s'arrêter un tant soit peu à tous types confondus. Il est nécessaire de rappeler que l'auteur accorde plus d'importance à l'énoncé définitoire du lexicographe ou du terminographe qu'à la définition métalinguistique. Un concept analogue, en l'occurrence le « *contexte associatif* » a été évoqué dans le dictionnaire et qui porte l'appartenance d'un mot à un groupe de la même famille.

Dans le Dictionnaire d'Analyse du Discours, le vocable « *énoncé* » est défini comme étant « *la suite de phrases émises entre deux blancs sémantiques, deux arrêts de la communication* » (Charaudeau P. 2002 : 223). D'après l'auteur, un énoncé est reconnu comme tel à partir du moment où ce dernier remplit un certain nombre de conditions. L'existence de diverses catégories et de formes de discours (Idem, p. 226) qu'un lecteur usager de la langue utilise habituellement pour produire ses énoncés impose ces critères de classification. En effet, du point de vue de l'analyse du discours l'appréhension d'un énoncé s'effectue toujours en prenant compte de celui qui l'a produit et de la situation de communication. C'est pour ces raisons que nous nous référons à la terminologie de P. Charaudeau qui suggère l'emploi « *d'énonciateur* » (Ibidem, p. 227) au lieu de locuteur, quel que soit la nature du discours.

Au fait, dans une perspective communicative de l'analyse du discours, des linguistes établissent des distinctions entre deux types d'énoncés : l'un interne et l'autre externe. C'est le cas de P. Charaudeau qui propose en ce sens « *un modèle de communication à deux espaces et à deux sujets de discours : un espace externe correspondant aux*



*données de la situation de communication (niveau situationnel) et un espace interne correspondant à la mise en discours énonciative (niveau discursif), ces deux espaces se terminant réciproquement » (Op. Cité, p. 227). Puis, il ajoute dans le même registre « dans l'espace externe se trouve les partenaires de l'acte de communication appelés sujets communiquant et interprétants... » (Op. Cité, p. 227).*

A l'arrivée, la problématique du discours est beaucoup plus complexe qu'on le croit, car il peut s'agir d'analyse de phrases orales, de gestes symboliques et de certains codes de type sémiologique. Cette complexité peut être observée dans les différentes cultures qui font usage d'une multitude de signes afin de décrire leur quotidien. C'est ainsi que la notion d'« *amjah* » en langue kabyle qui renvoie à un expatrié qui part en émigration sans donner de nouvelles ni envoi d'argent ; sans retour ou dont le retour au pays intervient plusieurs années plus tard. Dans la langue comme le français ce type de comportement n'est pas conçu de la même façon, vu l'inexistence d'un tel terme.

Cette diversité dans la manière d'émettre des idées selon tel ou tel style réside en principe dans la singularité qui caractérise les cultures. Mais, en tout état de cause, quand il y a confusion sur un vocable donné, le lecteur usager de la langue, pour mettre au clair celui-ci (le vocable), se référera à un dictionnaire (référence par excellence), car il est important de saisir le sens premier du mot pour pouvoir l'interpréter plus ou moins clairement, pour finalement simplifier l'ambiguïté du défini en l'ancrant dans son contexte de production.

Pour ce qui est de la forme des mots et la situation type à partir de laquelle se présenterait le défini, est-il possible de proposer un énoncé définitoire qui différerait grammaticalement du défini ? En règle générale, on procède à la définition en se référant à la catégorie grammaticale. C'est-à-dire, définir un verbe par un autre verbe, un adjectif par autre adjectif, etc. Mais il y a des cas où il arrive qu'un

vocable ne possède pas d'équivalent définitoire dans sa classe grammaticale (pas de synonyme), à ce moment-là c'est la paraphrase qui devient la clé quant à l'élucidation du défini.

La synonymie est l'un des procédés sur lesquels peut s'appuyer une définition. Le dictionnaire de linguistique lui attribue deux acceptions : deux termes sont dits synonymes quand ils ont la possibilité de se substituer l'un à l'autre dans un seul énoncé isolé ; ou bien deux termes sont dits synonymes quand ils sont interchangeable dans tous les contextes, et alors il n'y a pratiquement plus de véritables synonymes. En outre, la réalité nous démontre que cette synonymie est quelque part limitée, car supposer la substitution d'un nom à autre ou d'un verbe à un autre paraît dépassée. D'un point de vue saussurien, la signification que chaque mot a sa propre existence c'est comme les individus dans une société donnée, personne ne peut être à la place de l'autre. Donc, la vie d'un mot au sein d'une langue est caractérisée par une nature intrinsèque, un parcours qui le singularise durant toute sa vie jusqu'à ce qu'il tombe en désuétude.

**5. L'acte de définir:** L'art de définir les mots dans la langue ordinaire de tous les jours semble très problématique. Selon l'École d'Oxford, « le problème du langage lui-même est d'ordre philosophique » (Benveniste E. 1966 : 271). Puis elle ajoute que celui-ci « s'inscrit dans un large mouvement d'idées où les avis ne sont pas forcément départagés entre philosophes et linguistes. Cependant, les problèmes du langage sont d'abord des problèmes formels, ne peuvent pas retenir le philosophe et, inversement, celui-ci s'intéresse surtout dans le langage à des notions dont lui linguiste ne peut tirer parti » (Idem, p. 271). Dès lors, les philosophes n'utilisent pas les méthodes de l'analyse linguistique pour discourir sur les problèmes liés à la langue, car pour ces derniers l'étude du système formel d'une langue peut générer des



contraintes d'ordre de l'irrationnel puisqu'ils considèrent les langues naturelles comme impropres à la pensée du fait de leurs subjectivités.

Mais, qu'en est-il réellement ? Cette conception des philosophes paraît restrictive du fait que les langues requièrent un potentiel de concepts assez considérable, et elles remplissent une infinité de fonctions auxquelles les philosophes sont insensibles. Benveniste prend en contre-pied les philosophes en soulignant que « *tous ceux qui savent parler une langue ont sans nul doute une emprise implicite ou explicite de ces concepts et des nuances qu'ils génèrent. En tout cas, les vraies richesses que contiennent les langues restent jusqu'à nos jours non exploitées* » (Ibidem, p. 271). Paradoxalement, les philosophes de l'Ecole sus citée reconnaissent l'exigence qu'imposent les mots quand on les soumet à l'analyse, en ce sens qu'on peut être dérouté par un mot mal interprété.

Le philosophe du langage J.-L. Austin, dans l'un de ses exposés intitulés : *Performatif, constatif*, essaie d'expliquer comment on peut reconnaître un tel énoncé dans un discours quelconque. Mais, le linguiste suscité trouve qu'il n'est pas toujours évident de trouver des critères qui permettraient de résoudre tous les cas conférents à ce type de question. La chose étant de savoir si tel énoncé est performatif ou constatif. Et cela, malgré sa tentative de mettre en place une véritable théorie pour ce genre de problématique. Ainsi, Austin lui-même juge que le modèle qu'il a proposé n'a pas pu répondre d'une manière assez satisfaisante en affirmant à ce propos, ce qui suit : « *nous avons peut-être besoin d'une théorie plus générale de ces actes de discours et, dans cette théorie, notre antithèse Constatif Performatif aura peine à survivre* » (Austin J. L. 1962 : 41).

Benveniste E., qui accordait beaucoup plus d'intérêt à ce sujet affirme que : « *les formes subjectives de l'énonciation linguistique, nous indiquions sommairement la différence entre je jure, qui est un acte, et il jure, qui n'est qu'une information (...), c'était bien néanmoins*

*la substance de la définition* » (Op. Cité, p. 271). Donc, l'essence même de la définition réside selon Benveniste dans l'énoncé lui-même. Puis, il essaie d'arrêter des critères adéquats à ce phénomène. Ce qui le mène à tenter de mettre en exergue le choix des exemples au premier plan, car c'est d'eux que dépend la nature du travail en soutenant que « *c'est de la réalité des emplois que nous dégagerons la nature des fonctions et finalement les critères de la définition* » (Op. Cité, p. 271).

Selon le même auteur, il faudrait replacer l'énoncé dans son emploi premier, c'est-à-dire le remettre dans son contexte d'origine pour qu'on puisse dégager les deux notions citées supra par Austin. D'ailleurs, il déclare cela en s'appuyant sur l'idée que certaines expressions à l'instar de *je m'excuse* par exemple, ne relèveraient plus du « respect » puisqu'elles peuvent prendre d'autres significations telles que le montrerait cet énoncé : *s'excuser de rendre un service* peut vouloir dire : être dans l'incapacité de le réaliser ou bien de faire savoir à son vis-à-vis qu'il demande quelque chose d'impossible (exagération). Donc, d'après ce qu'avance Benveniste, la définition de l'énoncé performatif qu'il nous propose est : « *les énoncés performatifs sont des énoncés où un verbe déclaratif jussif à la première personne du présent est construit avec un dictum* » (Op. Cité, p. 271).

**6. Conclusion :** Pour conclure sur ce point, nous pouvons dire que l'acte de définir les mots reste un problème remis constamment en question aussi bien en philosophie qu'en sciences du langage. Cependant, il est toujours utile de rappeler que le problème de l'acquisition du langage est tributaire du milieu social dans lequel l'individu évolue et des dispositions héréditaires de celui-ci dont dépendent les performances de chaque locuteur auditeur. Pour ces raisons, nous faisons la nôtre le point de vue de J. Picoche qui souligne que d'une manière générale : la définition est cette faculté dont



disposent les humains à leurs naissances et qui les rend capables d'appréhender le sens des mots et par conséquent de donner à ces mêmes mots une et / ou des signification(s).

L'étude de la définition dans la langue kabyle revêt un caractère très complexe, et ce, pour plusieurs raisons : d'abord, même une langue disposant d'un statut standardisé soulève des contraintes assez complexes en ce qui concerne la manipulation du sens, ce qui fait que la tâche devient beaucoup plus ardue lorsqu'il s'agit d'une langue orale telle que le kabyle, de surcroît émiettée en plusieurs parlers. Ensuite, bien que définir un mot pour un locuteur dans sa langue maternelle ne paraît pas être difficile étant une aptitude naturelle, mais dans la réalité il en est autrement car tout signe, sujet à définition, est sémantiquement décomposable et différentiel. Ce qui implique qu'en sémantique lexicale, le sens des mots s'appuie sur le jeu des oppositions entre la signification et la désignation.

Cependant, même si la définition constitue le pivot du sens dans le langage de tous les jours, elle (la définition) demeure également cet aspect essentiel dans des œuvres dictionnaires. Alors, il serait prudent de manipuler les données de la langue avec finesse, surtout quand il s'agit de définitions ponctuant la rédaction d'un dictionnaire de langue. Car celui-ci est appelé à présenter l'information de la façon la plus efficace possible pour le locuteur auditeur.

Le phénomène de la définition peut être appréhendé comme étant un mécanisme aidant à délimiter la signification des mots issus du discours en le rattachant à un concept connu ou peu connu. Or, elle (la définition) a pour finalité de rendre compte du sens d'un vocable en faisant son interprétation sous une forme de conglomerat d'énoncés analytiques. C'est pour cela que la définition dépend de plusieurs facteurs et de conditions internes ou externes liées au respect de la cohérence linguistique.

En ce qui concerne la définition du futur dictionnaire monolingue kabyle, la tâche sera rude, car il s'agit de la première investigation en son genre. D'abord, l'opération d'un choix de classement serait judicieuse : proposer des arguments de taille dans la mesure en vue d'aboutir ou d'atteindre et même de satisfaire un tant soit peu la demande en la matière.

## **7. Liste bibliographique**

- Austin J.L., (1962). *How to do things with words*, Oxford University Press.
- Benveniste E., (1966). *Problèmes de linguistique générale*, T.1., Éd., Gallimard.
- Charaudeau P. et Maingueneau D., (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*, Éd., du Seuil.
- Dubois J., et Al., (2002). *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Ed. Larousse.
- Dopp J., (1962). *La philosophie analytique*, Éditions de Minuit, Paris, (Cahiers de Royaumont, Philosophie, n° IV).
- Dubis J. (2002). *Dictionnaire de linguistique*, Éd., Larousse-Bordas.
- Imbs P. et Al. (1971). *Le Trésor de la langue française*, Éd., CNRS, Paris.
- D. Kayser et B. Levr (1989 b), « une sémantique qui n'a pas de sens », In *Revue Lexiques*, Paris, Recherches et Applications, Éd., Hachette, pp. 113-124.
- Picoche J., (2000). *Précis de lexicologie française : Étude et l'enseignement du vocabulaire*, Paris, Éd., Nathan-Université.
- A. Rey. et Al., (1965), « Problèmes et conflits lexicographiques », In *cahiers de lexicologie* n° 06. Paris.
- Saussure F. De., (2002). *Problèmes de linguistique générale*, Éd. Tala n Tiqqit, Bejaia.

---

<sup>1</sup> Dans la croyance des Nord-africains, le corbeau est un oiseau de mauvais augure.

<sup>2</sup>Adjuvant : élément essentiel du discours, utilisé dans le sens de la fonction qu'en fait selon l'usager.